



SÉCURITÉ

Noctub adapte son dispositif avec l'arrêt à la demande

À partir du 4 novembre et à l'initiative de la Ville, les voyageur.euse.s peuvent demander aux conducteur.rice.s des lignes Noctub de descendre entre deux arrêts afin d'être rapproché de sa destination et de limiter les trajets à pieds trop longs.

Publié le 04 novembre 2024

Un sentiment d'insécurité peut être éprouvé la nuit par nos usagers du transport public. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles observées dans les transports.

Ce dispositif, mis en place à l'initiative de la Ville à partir du 4 novembre, concerne les lignes Noctub N1, N2, N3 et N4.

L'usager doit signaler à la montée son souhait de descendre entre 2 arrêts.

A l'approche de sa destination, le voyageur rejoint l'avant du bus (au moins un arrêt avant la descente souhaitée). Le conducteur/conductrice évaluera la zone de descente et les critères de sécurité associés (éclairage suffisant, passage piéton proche,...).

La descente à l'avant du véhicule est autorisée uniquement dans ce cadre

Les personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou ayant des difficultés de mobilité ne peuvent descendre qu'aux points d'arrêts aménagés